

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SIXTE

Délibération n° 24/2019

Nombre de conseillers**En exercice : 8****Présents : 7****Excusés : 0****Pouvoirs : 0****Votants : 7**

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Sixte, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme LAMENSANS-GARIBALDI Danièle, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 novembre 2019

Présents : Mmes Danièle LAMENSANS-GARIBALDI, Claudette PASIAN, Chantal SCHNEIDER, Mrs Jean-Pierre FOURNET, Yves DUPUY, Hervé HERANT, Pascal CUESTA

Absent : Xavier COMBETTE,

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FOURNET

Objet : Cimetière : Modification du règlement intérieur – Tarifs : caveau et du jardin du souvenir

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait en 2017 approuvé le règlement du cimetière suite à la création du columbarium et du jardin du souvenir.

Toutefois il convient de le compléter en raison des pratiques et des normes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

A l'unanimité

- APPROUVE le règlement intérieur et fixe les tarifs ainsi à compter du 01 décembre 2019 :

Terrain :

- Concession trentenaire : 70 € le M2
- Concession cinquantenaire : 110 € le M2

Caveau :

- Caveau n° de plan : 31 : 800 €
- Caveau n° de plan 88 : 500 €
- Caveau n° de plan : 119 : 500 €

Columbarium : Case de 4 urnes :

- Concession de 30 ans renouvelable : 1 200 €

Jardin du souvenir :

- Redevance d'occupation du domaine public pour apposition d'une plaque funéraire : 100 €

Caveau d'attente :

- Par mois : 10 € - Durée d'occupation limitée à 6 mois non renouvelable

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Danièle LAMENSANS-GARIBALDI



Pour	7
Contre	0
Abstention	0